Cour d’assises des mineurs de Créteil : cinq jeunes jugés pour le lynchage en 2014 d’Amine, 15 ans, à quinze contre un, parce qu’il vivait à Gentilly

02/03/2021 à 8h50



En 2014, l’adolescent de 15 ans avait été passé à tabac dans une rue du Kremlin-Bicêtre, parce qu’il vivait à Gentilly (Val-de-Marne). Il n’avait pas survécu. Cinq accusés comparaissent devant la cour d’assises des mineurs à partir de ce mardi. […]

Le Parisien